

Déclaration
de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec
sur le Programme
d'éthique et de culture religieuse

1. Nous vivons à une époque de profonde transformation culturelle et religieuse. L'éducation religieuse au Québec a été l'un de ces lieux de bouleversement au cours des dernières années. Après la déconfessionnalisation des commissions scolaires et des écoles publiques, c'est maintenant l'enseignement religieux confessionnel qui disparaît du monde scolaire avec la loi 95, adoptée en juillet 2005. Le gouvernement a plutôt choisi d'implanter dès l'automne 2008 un *Programme d'éthique et de culture religieuse*, obligatoire pour toute la durée du primaire et du secondaire tant à l'école publique qu'à l'école privée.

2. Il était déjà clair depuis une bonne quinzaine d'années que le but de l'enseignement religieux à l'école publique n'était pas l'initiation à la vie chrétienne. Cela devient encore plus évident avec la réduction à un seul programme d'éthique et de culture religieuse. L'école n'est plus le lieu de l'enseignement religieux confessionnel. C'est plutôt sur la paroisse et la famille qu'il faut compter pour favoriser des cheminements de foi.

La formation à la vie chrétienne

3. Les diocèses du Québec ont entrepris d'établir des parcours catéchétiques dans les paroisses afin d'assurer aux enfants une formation à la vie chrétienne cohérente, en lien avec les familles et les communautés paroissiales. Ces initiatives heureuses et nécessaires rejoignent une portion significative de la population, avec des variations d'une région à l'autre. Par ce moyen, les parents peuvent assurer à leurs enfants une possibilité de cheminement moral et spirituel conforme à leurs convictions.

4. Ces démarches catéchétiques font appel à la participation active des parents et de tous ceux et celles qui se préoccupent de la transmission et du rayonnement de leur foi. Nous comprenons que cela représente un effort considérable dans le contexte social et familial

d'aujourd'hui, et nous tâchons d'offrir aux parents et catéchètes diverses mesures de soutien pour leur faciliter la tâche. L'expérience démontre par ailleurs que le fruit d'une telle participation est bien souvent pour les personnes impliquées un approfondissement de leur propre foi, et pour la communauté chrétienne une occasion de renouveau.

Le programme d'éthique et de culture religieuse

5. L'adoption par le gouvernement du programme d'éthique et de culture religieuse (ECR) a suscité chez les uns inquiétude ou désapprobation, tandis que d'autres y voient une évolution nécessaire. L'Assemblée des évêques a toujours exprimé sa préférence pour le respect du choix des parents en matière d'éducation morale et religieuse. C'est pourquoi elle a favorisé l'établissement d'un régime d'options entre un enseignement confessionnel et un enseignement moral sans dimension religieuse. Cette liberté de choix disparaîtra avec l'implantation du nouveau programme. Cela représente à nos yeux une perte, et nous estimons qu'il faudra demeurer très attentifs au respect intégral de la liberté de conscience dans le nouveau contexte qui vient d'être créé.

6. Nous avons pris acte des décisions gouvernementales concernant la place de la religion à l'école. Dans un esprit de collaboration vigilante, nous avons pris part aux consultations qui ont précédé l'adoption du nouveau programme. Estimant que dans sa version approuvée il comporte des avantages appréciables en même temps que de sérieuses limites, nous jugeons nécessaire de maintenir une attitude d'ouverture et de prudence.

Forces et faiblesses

7. La contribution éducative attendue de ce programme se situe principalement sur le plan de la citoyenneté : « *la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun* ». Il s'agit d'apprendre à vivre ensemble dans une société pluraliste. Nous souscrivons à cet objectif et invitons la population catholique à en reconnaître la pertinence. Les transformations qui ont profondément marqué notre société nous y incitent de façon pressante. Le dialogue autour de questions éthiques et religieuses pourra aider les jeunes

de diverses croyances et convictions à surmonter les clivages idéologiques et à mieux se respecter mutuellement. Par ailleurs, l'ensemble des élèves seront initiés à une compréhension positive du phénomène religieux, notamment des traditions catholique et protestante. On pourra ainsi éviter la perte de toute mémoire chrétienne parmi les générations montantes.

8. Ce programme soulève en même temps des questions préoccupantes : par exemple, en ce qui concerne l'éthique, il ne propose que peu de repères significatifs au-delà de ceux qui touchent le vivre ensemble ; il considère le phénomène religieux de l'extérieur d'un point de vue strictement socioculturel, ce qui pourrait conduire à une vision réductrice de l'expérience croyante. Alors que l'identité des jeunes et leur capacité de discernement commencent à peine à se former, quel effet l'exposition à la diversité des points de vue éthiques et religieux aura-t-elle sur eux, notamment au primaire? On peut se demander aussi quelle place sera effectivement faite au christianisme à l'intérieur d'un programme très chargé du double point de vue éthique et religieux.

Conditions d'implantation

9. À de telles questions s'ajoutent celles qui relèvent des conditions d'implantation du nouveau programme. La difficulté la plus préoccupante porte sur la formation du personnel enseignant. Il est loin d'être évident qu'on pourra disposer à temps des ressources humaines nécessaires pour rencontrer les exigences particulières de ce programme, notamment au primaire. Même si l'on peut compter sur le professionnalisme des enseignantes et des enseignants pour parfaire leur formation par tous les moyens disponibles, les ressources mises à leur disposition seront-elles suffisantes ? On peut également se demander si le matériel didactique requis sera prêt pour une implantation générale dès l'automne 2008. De la réponse à ces questions dépend pour une très large part la réussite d'un programme qui comporte des défis aussi exigeants, à la jonction des valeurs et des droits fondamentaux de notre société.

10. C'est à l'expérience qu'on pourra juger si les avantages du programme ECR l'emportent sur ses limites ou *vice versa*, et si son application sera cohérente avec les bonnes intentions qui y sont énoncées. La décision gouvernementale concernant ce programme étant prise, l'Assemblée des évêques ne peut que donner une opinion à son sujet. Pour le moment, nous avons choisi de maintenir une attitude critique et vigilante. Nous nous en expliquons plus en détail dans une lettre à la ministre, qu'on peut consulter sur notre site Internet : www.eveques.qc.ca

11. Nous savons qu'un bon nombre de parents ont exprimé des appréhensions au sujet de ces changements. S'il s'avérait que les contenus du programme ou la façon de l'enseigner puisse causer des préjudices graves aux élèves, la Loi de l'instruction publique (art. 222) prévoit la possibilité d'un recours à l'exemption, qui peut être accordée ou refusée par la commission scolaire. Il s'agit toutefois d'un ultime recours, à utiliser avec circonspection. Il faudrait normalement miser plutôt sur un suivi rigoureux de la part du ministère de l'Éducation au cours de l'implantation et sur des mesures d'évaluation avec l'aide des parents, afin que soient apportés les correctifs nécessaires au fur et à mesure. En outre, une évaluation systématique devrait être faite après une période de trois à cinq ans. En cas de malaises trop prononcés, il faudrait être prêt à reconsidérer la possibilité d'offrir une option. Pour leur part, les évêques entendent demeurer attentifs à l'impact du nouveau programme sur les jeunes, par exemple en chargeant un comité d'experts sous sa responsabilité d'en suivre l'implantation et de recevoir les observations provenant des diocèses à mesure que l'expérience du programme suivra son cours.

12. Un changement de cette ampleur constitue un défi considérable. Pussions-nous le relever collectivement dans un esprit de prudence et de responsabilité, en poursuivant le dialogue entre tous les partenaires concernés.

Assemblée des évêques catholiques du Québec

17 mars 2008